# INFORMATIONS
# MISTER TRI

MISTER TRI

| | |
|---|---|
| **Papier**<br>• Ne pas mettre dans la benne : *kleenex, papiers de ménage, emballages cadeaux, mouchoirs, sacs d'aliments pour les animaux avec film plastique, emballages plastiques des journaux et magazines.*<br>• Vider les sacs contenant du papier. | **Carton**<br>• Ouvrir les cartons (si cela est dur, demander au surveillant).<br>• Vider les cartons (même s'ils sont remplis de cartons).<br>• Enlever la ferraille des classeurs en carton. |
| **Verre**<br>• Trier les couleurs.<br>• Attention, ne mettre que des bouteilles. | **Vêtements et chaussures**<br>• Les mettre dans des sacs fermés.<br>• Attacher les chaussures ensembles. |
| **Ampoules**<br>• Les ampoules à filaments sont à mettre dans un sac poubelle avec les déchets ménagers. | **Ferraille**<br>• Ramassage 2 fois par année. |
| **Sagex**<br>• Le casser.<br>• Attention, ne pas mettre : *les chips de remplissage en plastique, plaques d'isolation. En cas de doute, demandez au surveillant.* | **PET**<br>• Ecraser les bouteilles<br>• Attention, ne pas mettre : *les bouteilles de vinaigres / les bouteilles d'huiles ou qui en ont contenu / les bouteilles qui n'ont pas le sigle « PET ».* |
| **Canettes alu**<br>• A l'intérieur du bâtiment dans l'appareil « presse canettes ». | **Huiles minérales / moteurs**<br>• A l'intérieur du bâtiment dans les tonneaux appropriés. |
| **Boîtes de conserve et alu**<br>• Si possible, ouvrir des 2 côtés et les écraser. | **Vaisselle, vases, céramique**<br>• A l'intérieur du bâtiment dans le tonneau. |
| **Bois**<br>• Le bois de démolition n'est pas admis.<br>• Les vides greniers ou débarras de maisons sont interdits *(pour renseignements s'adresser à Gérald Chételat)*.<br>• Bois de maximum 2m de long.<br>• Les meubles doivent être démontés ou cassés ; les cageots et paniers doivent être écrasés. | **Déchets encombrants**<br>• Ramassage 4 fois par année.<br>• Attention, ne sera pas ramassé : *tout ce qui rentre dans un sac poubelle de 110 litres / tout ce qui n'est pas combustible (fer, béton, pierre, pot de fleur) / tout ce qui est récolté à Mister Tri / le plastique agricole (balles de fourrage) / le débarras de maison (renseignement auprès de M. Chételat) / les matériaux de rénovation et de transformation.* |

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter **l'administration communale au 032 431 15 44** ou Jacky Zenger, surveillant de Mister Tri.